



Changement de garde due a mutation

Par **titou91**, le **07/07/2011 à 20:42**

Bonjour, rnla mère de ma fille et moi sommes séparés depuis juillet 2008 avec garde alternée du dimanche 18h au dimanche suivant 18h sur ordonnance du juge des affaires familiales. rnson conjoint (militaire) décide de se faire muter et elle décide de le suivre à Lyon (au plus près). rnnous souhaitons obtenir tous les 2 obtenir la garde totale. rnque va-t-il se passer? rnma conjointe et moi habitons à 2min de l'école et des ses grands-parents...rnaucune action juridique a encore été engagée, nous attendons de savoir si la mutation est acceptée ainsi que le lieu.

Par **corimaa**, le **07/07/2011 à 21:30**

Bonsoir, dès que vous connaîtrez la date de mutation, vous saisissez le JAF afin de demander la résidence exclusive de votre enfant et des DVH pour la mère. Quel âge à votre enfant, il faudrait aussi lui demander son avis. rnSi elle veut rester avec vous, vous pourrez éventuellement aller au TGI et demander que le bâtonnier désigne un avocat pour votre fille, c'est gratuit pour les enfants

Par **mimi493**, le **08/07/2011 à 01:23**

Tout dépend de l'âge de l'enfant aussi, s'il a 5 ans, il ne sera pas entendu.

Par **titou91**, le **08/07/2011** à **07:27**

bonjour, merci pour vos réponses, ma fille à 5 ans. j'ai lu beaucoup de choses sur ce sujet et je revois souvent la même réponse qui dit que à partir du moment ou il y a garde alternée le parent qui décide de partir n'aura pas gain de cause. mais j'ai jamais eu un texte de loi précis sur ce sujet si il en existe un.

Par **corimaa**, le **10/07/2011** à **16:21**

Pas forcément, tout depend du contexte. Faites vous aider par un avocat, mettez toutes les chances de votre côté

Par **titou91**, le **12/07/2011** à **12:56**

merci corimaa, quel genre de contexte? non me dit que mon ex peut faire modifier la garde que si je maltraite ma fille ou malnutrition... or ce n'est pas le cas du tout ma fille et moi somme tres complice tres tres proche quand je la dépose le dimanche y a des larmes , dès que ma fille est chez ses grand parents (cote sa mère) et que ce n'est pas ma semaine de garde elle en profite pour me télé ect.... attention sa mère ne la maltraite pas non plus!!! juste que ma fille et moi sommes tres proche!!

Par **corimaa**, le **12/07/2011** à **15:08**

Ben, le contexte, c'est que c'est une petite fille de 5 ans, qu'elle a besoin de sa maman... etc... Elle a aussi besoin de son papa, donc on va pas pouvoir la couper en deux. Il faudra que vous avanciez les meilleurs arguments, les grands parents qui sont là, l'école, les camarades, ses repères...

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **16:00**

Chacun présentera ses arguments dans l'intérêt de l'enfant et puis le juge décidera.